

Négociation Nationale FNCA du 8 février 2011

Délégation SUD : Christian Briaud, Luc Genay, Jean-Pierre Fillancq

Négociation tendue mais amiable !

Par une expression commune, en séance du 13 janvier puis en Concertation Nationale du 27, les 8 syndicats dénonçaient :

- Des négociations nationales de plus en plus difficiles (échec sur les accords RTT, Salaires, Congés spéciaux)
- Puis des CR qui adaptent les accords nationaux à leur convenance
- Des négociations locales qui ne sont que la validation de décisions des Directions
- Des passages en force sur de nombreux dossiers (pas d'avis vaut avis, sur Nice par exemple).

Aussi, la FNCA avait inscrit à l'ordre du jour de ce début de séance : échanges sur le dialogue social.

C'est par une longue déclaration qu'elle a souhaité rappeler les spécificités du Crédit Agricole :

- Une dynamique permanente entre négo de branche et locale dans un modèle de dialogue décentralisé, partagé, où tous les acteurs, locaux et nationaux ont un rôle à jouer
- Une proximité entre local et national avec des frontières qui s'interpénètrent, rendant problématiques les interprétations, mises en œuvre et ingérences
- La nécessaire évolution de textes qui vieillissent
- Leur empiement au lieu d'une reconstruction
- Une trop grande précision des textes nationaux pouvant appauvrir le dialogue local et rendre inapplicable des textes qui sédimentent un ensemble difficile à rendre cohérent
- Des situations locales hétérogènes sur le plan historique, culturel, de marché local
- Un ensemble d'accords dont le suivi et les révisions imposent un dispositif dense
- Quel rôle assigner à la branche par rapport au niveau local
- Où placer les curseurs pour respecter l'équilibre local national, en laissant des marges de manœuvres au local, qui respectent les périmètres de responsabilité et le pouvoir d'organisation des CR

En conclusion, la FNCA souhaite que le dialogue social accompagne le projet de groupe et que son but est de faire mieux, différemment, mais pas forcément plus (ndlr : on avait remarqué !).

A leur tour, les syndicats font leurs constats :

- Il y a un gouffre entre la vision FNCA et la perception des syndicats
- Le désir annoncé de moderniser les textes ne s'est pas retrouvé dans le dossier Pacs
- Différentes demandes consolidées au niveau des CR (bilan social, représentativité) ne sont jamais fournies
- Le niveau local ne respecte pas assez les textes nationaux
- Un dialogue social fut-il bon et qui n'aboutit pas, est-il utile ?
- Trop d'interprétations à la baisse sont opérées dans les CR
- S'il est un diagnostic partagé par tous les syndicats, c'est bien la dégradation du dialogue social
- Les élus ne sont pas respectés, les accords IRP sont révisés à la baisse
- Certaines diffusions syndicales sont censurées
- Des syndicats sont mis au tribunal pour leur activité
- Les engagements doivent concerner tous les acteurs dans la durée et les actes, sinon ce ne sont que des paroles non suivies d'effets
- Les rappels de la FNCA ne répondent pas aux problèmes soulevés
- Les délégués du personnel n'obtiennent pas de réponses satisfaisantes
- Les négociations locales sont des projets tout ficelés par les Directions

Après plusieurs suspensions de séances demandées tour à tour par la FNCA et les syndicats, la FNCA dit sa volonté de construire un dialogue social en mesurant la profondeur des écarts avec les syndicats. Ces derniers avaient envisagé de suspendre la négociation faute d'un engagement de la FNCA sur une date avant la négociation salariale du 10 mars, pour qu'une modification intervienne sur la méthode, afin d'assurer que la négociation de branche permette à tous les salariés de CR de bénéficier avec équité, d'un socle social de haut niveau.

Le calendrier de négociations est donc modifié comme suit :

- 2 mars (nouvelle date) : préparatoire sur dialogue social et méthode de la négociation salariale
- 10 mars (ancienne date négo salaires) : négo nationale « dialogue social »
- 16 mars (nouvelle date) : négo nationale « salaires »

Accord Formation professionnelle

Le dernier texte de la FNCA est commenté :

- On note des améliorations sur le DIF (à l'initiative du salarié) qui limitent les abus
- L'e-formation fait l'objet de quelques recadrages demandés (planifié sur les agendas, hors de la vue des clients, peut être complété par un soutien pédagogique complémentaire). Mais la demande de SUD (certification en fin d'e-formation) n'est pas retenue
- Les formations hors temps de travail sont refusées par tous les syndicats mais figurent encore dans le texte
- CGC, UNSA seront signataires, les autres consultent pour une signature ouverte jusqu'à la fin du mois

Accord Conditions de travail, volet 5 : organisation, planification et suivi du travail

Le dernier texte est distribué en séance.

- C'est pour la FNCA un véritable chantier de transformation de nos Entreprises qui nous engage collectivement sur la forme et sur le fond
- Il permettra de définir la manière de travailler demain, avec une forte visibilité de l'avenir, dont les changements informatiques
- Les 39 CR ont pris des engagements de fonds
- Certaines dispositions seront applicables immédiatement (suivi commercial hebdomadaire, association de l'utilisateur final dans les projets)
- L'observatoire sera un fil conducteur permanent et recevra l'aide d'un expert de l'Anact
- Les 14 préconisations (annexe de l'accord) seront expérimentées dans 8 CR représentatives de la diversité des marchés
- Un bilan sera fait dans 18 mois.

Les syndicats font leurs remarques :

- Le remplacement des absences significatives mérite précisions
- Des équipes de renfort doivent être constituées
- L'observatoire devrait pouvoir être ouvert aux non signataires
- La pression implicite à ne pas déclarer les HS reste possible

La FNCA précise que les absences significatives devront intégrer différentes difficultés liées à la taille de l'unité, le métier, l'activité, la durée, le caractère imprévisible dès 10 jours. Concernant l'observatoire, elle maintient sa préférence aux signataires.

Ouverture à la signature jusqu'à la fin du mois.

Méthode de la négociation salariale (suite)

La précédente commission technique du 27 janvier dernier, a permis d'établir une hiérarchie dans les remarques et demandes :

- Les mesures générales doivent maintenir le pouvoir d'achat

- Les augmentations versées en cours d'année induisent un effet déport-report qui brouille la négociation, le 1^{er} janvier rétroactif semble la meilleure solution
- Le seul paramètre de l'inflation est réducteur
- L'effet noria n'est pas évalué
- Une clause de revoyure est nécessaire en cas d'écart trop important
- Une augmentation identique des RCE, RCI, RCC serait la bienvenue
- Le poids des garanties de premier niveau doit être actualisé
- Les périphériques de la CCN doivent être observés, notamment dans la rétribution globale

Annexe 1 CCN

Cette négociation est désormais ouverte et doit aboutir avant le 30 juin 2012, échéance de l'annexe signée en 2007.

Un bilan chiffré sur les populations inéligibles aux garanties de ressources, les remplacements, et expertises sera communiqué.

Pour clore cette journée, le rapporteur M.Cheramy dit sa satisfaction que la négociation sur Formation Professionnelle et Conditions de Travail ait pu continuer et redit sa fierté de ce dernier accord d'une portée inestimable.

Le Président David lui aussi se réjouit que le dialogue puisse continuer, malgré des inquiétudes dans le déroulement de cette journée où la liberté de parole est restée entière.

Calendrier

Négociations nationales FNCA :

2 mars, préparatoire sur dialogue social et méthode de la négociation salariale

10 mars, négo nationale « dialogue social »

16 mars, Salaires

28 avril, Tps partiel, restructuration et regroupements de moyens

19 mai, Opca, rétribution globale

10 juin, Tps de travail, fin de carrières, CET, GRH

28 juillet ?, 15 septembre, 11 octobre, 22 et 23 novembre, 20 décembre

Comité de Groupe : 19 avril, 29 juin